

Recommandation pour la surveillance des règles d'examen en cas d'utilisation de moyens électroniques aux examens (pour les experts aux examens)

Version 1.3 du 20.10.2016

Champ d'application: formations initiales de 3 et 4 ans des métiers techniques MEM

Introduction:

L'utilisation de documents numériques est autorisée dans le cadre des règles d'examen stipulées dans le présent document à condition qu'aucune autre règle ne soit enfreinte. Pour une meilleure surveillance visuelle, les candidats doivent être tournés de 180° par rapport aux autres candidats.

Surveillance des règles d'examen:

1. **Documents numériques:**
 - a) Contrôler si les documents utilisés sont autorisés. A observer durant toute la durée de l'examen.
 - b) Les notes personnelles sont autorisées.
2. **Moyens électroniques:**
 - a) Aucun appareil de remplacement ne doit être mis à disposition.
 - b) Aucun support matériel ou logiciel n'est assuré.
 - c) En cas de défaillance éventuelle d'un appareil, le candidat doit immédiatement en informer l'expert.
3. **Alimentation électrique:**
 - a) La salle doit être équipée d'un nombre suffisant de prises (rouleaux de câble, multiprises, prises 3 broches).
 - b) Chaque place d'examen doit avoir accès à une prise dans un périmètre de 3 m.
 - c) Il n'est pas nécessaire d'aménager une alimentation sans interruption (ASI), l'utilisation de la batterie suffit pour une alimentation temporaire de l'appareil.
4. **Communication:**
 - a) Sur les ordinateurs portables/tablettes, WLAN, Bluetooth et 3G... doivent être désactivés.
 - b) Pendant la durée de l'examen, s'assurer sporadiquement qu'aucune liaison avec Internet n'est établie.
 - c) L'installation d'un brouilleur est interdite par loi.
 - d) Les téléphones portables doivent être éteints et remis à l'expert.
5. **Enregistrement:**
 - a) Surveiller sporadiquement l'utilisation des appareils photo et des enregistreurs vocaux.
 - b) Avant le début de l'examen, recouvrir les appareils photo avec un ruban adhésif (doit pouvoir être retiré sans résidu).

Sanctions:

Le non-respect des règles d'examen 4 et 5 est immédiatement sanctionné par une exclusion de l'examen!